

RÉSERVATIONS VACANCES D'HIVER

LE DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER

DERNIER DÉLAI



= JOURNÉE MAJORÉE

ACCUEIL de LOISIRS

Maternelles

Corbère



Du 23 février au
06 mars 2026

Tél. : 04.48.98.01.74
06.20.10.56.23

HORAIRES D'ACCUEIL : 7H30 à 18h30

Accueil matin avant activités : de 7h30 à 9h00
Accueil soir après activités : de 17h00 à 18h30



Tarifs, programmes et inscription :
roussillon-conflent.fr

« VENT D'HIVER »

- ❖ *Travailler son côté manuel*
- ❖ *Travailler sur les volumes, les formes, les couleurs, les matières, etc...*
- ❖ *Travailler le sens de l'esthétique*

Lundi 23 février

Mardi 24 février

Mercredi 25 février

Jeudi 26 février

Vendredi 27 février

Ateliers peinture
et collage
« Bonhomme de
neige »

REPAS

Jeu de rapidité et
de coopération
« Relais de boules
de neige »

Atelier créatif
« Empreintes de
mains et collage »

REPAS

Atelier
sportif/motricité
« Parcours givré »

Atelier créatif
« Collage,
gommettes, des
flocons de
neige »

REPAS

Ludothèque
« Jeux d'hiver »

On cuisine !
« Gâteau des
neiges »

REPAS

Jeu de rapidité
en équipe
« Courses de
traineaux »

DEMI-JOURNÉE
SPORTIVE
« Intervenant
Mobil'Sport66 »

McDonald's

Projection à
l'accueil
« Dessin animé »



Lundi 02 mars

Mardi 03 mars

Mercredi 04 mars

Jeudi 05 mars

Vendredi 06 mars

Atelier
mosaïque
« Mosaïque des
manchots »

REPAS

Atelier sportif
« Manchots
glacés »

Atelier
création
collective
« Fresques
d'hiver »

REPAS

Construction
« Igloos kaplas
et légos »

Lecture de contes
« Kamishibaï »

PIQUE-NIQUE
UDSIS

Atelier sportif
« Le béret glacé »

Création de
bouteilles
sensorielles
« Nébuleuses »

REPAS

Atelier
d'expression
« Dessinez,
c'est gagné ! »

Activité ludique
« Cartes à gratter,
fabrication
maison »

REPAS

Demi-journée
récréative
« Jeux d'hiver,
musique »
Goûter
sympathique

Suivez votre accueil de loisirs sur roussillon-conflent.fr et [Facebook](https://www.facebook.com/roussillon.conflent). REPAS* pris sur site de restauration (voir menu sur udsis.fr)

Programme susceptible d'être modifié en fonction des besoins des enfants, des conditions météorologiques ou de contraintes exceptionnelles.